



CEPSEM

Conseil des entreprises partenaires
en santé et mieux-être

INNOVER EN SANTÉ POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS

Mémoire présenté au ministère des Finances

Consultations prébudgétaires 2026-2027

Québec

À propos du CEPSEM

Le Conseil des entreprises partenaires en santé et mieux-être (CEPSEM) regroupe un vaste éventail de leaders engagés, d'entreprises privées et d'organisations sans but lucratif tous convaincus qu'une coexistence harmonieuse entre les secteurs privé et public des services est essentielle au bon fonctionnement d'un système de santé juste, accessible, performant et équitable. Le CEPSEM constitue un partenaire terrain de confiance pour orienter le gouvernement vers des solutions existantes, innovantes, éprouvées et complémentaires au système public, afin de répondre rapidement aux problématiques concrètes du réseau. Il se veut la voix des organisations et entreprises en santé et mieux-être du secteur privé qui partagent une même préoccupation : la disponibilité et l'accessibilité de soins et de services de qualité pour l'ensemble de la population québécoise.

Sommaire exécutif

Le système de santé québécois fait face à des pressions constantes : contraintes budgétaires, listes d'attentes persistantes, pénurie de main-d'œuvre, vieillissement de la population et ainsi de suite. Celles-ci compromettent la capacité du réseau public à offrir des soins accessibles à toute la population québécoise dans des délais acceptables.

Dans ce contexte, la poursuite des approches actuelles ne permettra pas d'atteindre les objectifs d'accessibilité et de performance fixés dans le Plan stratégique 2025-2028 de Santé Québec. Comme l'ont souligné plusieurs experts, faire « plus avec les mêmes leviers » n'est plus suffisant. Un changement de méthode s'impose.

Ce mémoire soutient que la solution ne réside pas dans l'opposition entre le public et le privé, mais dans leur complémentarité et leur arrimage. Le secteur privé, déjà intégré au système universel de santé, contribue concrètement à l'offre de soins, souvent sans distinction perceptible pour les usages. Les groupes de médecine familiale, les centres d'hébergement privés conventionnés et les services de soutien à domicile dispensés par des entreprises privées en sont des exemples probants. Ces modèles montrent qu'il est possible d'améliorer l'accès et de réduire les délais d'attente tout en respectant l'universalité.

Le CEPSEM souhaite collaborer avec le gouvernement du Québec afin d'optimiser ses ressources financières et les ressources humaines au sein du système de santé. À cette fin, le CEPSEM propose six recommandations, articulées autour de quatre grands thèmes :

- a) La liberté de choix des citoyens;
- b) Des besoins en infrastructure qui exigent une réponse plus diversifiée;
- c) La valorisation des entreprises québécoises en technologie de la santé;
- d) La formalisation d'une alliance public-privé.

Le CEPSEM réitère sa volonté d'agir comme partenaire de solutions du gouvernement du Québec dans l'objectif commun d'assurer un accès équitable et durable à des soins de santé de qualité pour tous.

Sommaire des recommandations

Recommandation no. 1 : Accroître de manière structurée et prévisible le recours aux partenaires privés intégrés au système de santé universel afin d'augmenter rapidement la capacité de soins et services accessibles aux citoyens.

Recommandation no. 2 : Assurer un financement prévisible, durable, suffisant et équitable des milieux d'hébergement et de réadaptation, qu'ils soient publics, privés ou communautaires, ainsi que des services de soutien à domicile, en s'appuyant sur une planification concertée avec l'ensemble des acteurs concernés quant aux besoins à combler à moyen et long terme.

Recommandation no. 3 : Moderniser les processus d'approvisionnement gouvernementaux afin d'accorder une pondération accrue aux critères de qualité, d'innovation, de performance, de durabilité et d'empreinte locale dans l'attribution des contrats liés aux infrastructures de santé.

Recommandation no. 4 : Miser davantage sur l'expertise des entreprises québécoises en technologie de la santé dans le déploiement et l'évolution des solutions numériques du réseau.

Recommandation no. 5 : Prévoir l'intégration d'une proportion significative de solutions québécoises dans les projets technologiques de Santé Québec.

Recommandation no. 6 : Émettre une orientation gouvernementale claire reconnaissant la complémentarité du public, du privé et du communautaire comme levier du système de santé.

Introduction

La complémentarité public-privé, une nécessité opérationnelle en 2026

Lors de l'exercice financier 2025-2026, Santé Québec a dû composer avec un « manque à gagner » estimé à 1,4 milliard de dollars, et ce, malgré d'importants efforts de rationalisation et de réorganisation des services. La croissance des dépenses en santé a par ailleurs été plafonnée à environ 3 %, un niveau à peine suffisant pour maintenir l'offre de services existante¹. Le réseau de la santé québécois amorce ainsi l'année 2026-2027 dans un contexte particulièrement contraignant, marqué par des pressions budgétaires soutenues.

À ces contraintes financières s'ajoutent des enjeux structurels persistants : difficultés d'accès aux soins, allongement des délais d'attente, pression accrue sur les urgences et pénurie de main-d'œuvre. Ces défis ont des répercussions directes sur l'expérience des citoyens et sur la performance globale du réseau. En 2025, certaines urgences hospitalières ont fonctionné à plus de 200 % de leur capacité, avec des temps d'attente excédant régulièrement cinq heures et des citoyens demeurant plus de 24 heures sur une civière avant d'être pris en charge².

Les délais d'accès à un médecin spécialiste demeurent également préoccupants. Plus de 200 000 patients attendent depuis plus de deux ans pour une consultation, et le nombre total de personnes sur la liste d'attente pour obtenir un médecin de famille est passé d'environ 500 000 à plus de 900 000 en l'espace de cinq ans^{3,4}.

Comme le soulignait déjà en 2024 le professeur Régis Blais de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, affirmation toujours aussi pertinente en 2026 : « Si on fait juste continuer avec les mêmes ressources ou les mêmes efforts, on ne passera pas à travers »⁵.

Si nous souhaitons assurer à la population québécoise un accès rapide à des services et des soins de santé de qualité, un changement d'approche s'impose. La question n'est désormais plus de savoir s'il faut faire autrement, mais avec qui et comment.

La réponse existe déjà. Elle passe par une collaboration et une harmonisation renforcées avec le secteur privé, déjà intégré au système de santé universel et en mesure d'offrir des solutions concrètes et éprouvées pour améliorer l'accès, la fluidité et la qualité des soins et des services.

Les Groupes de médecine familiale (GMF) en sont un exemple éloquent. Ces organisations privées, financées publiquement, permettent une pratique médicale intégrée, en plus,

¹ Boily, Daniel et Davide Gentile. 2025. « Santé Québec devant un « manque à gagner » de 1,4 milliard \$ en 2025 ». *Radio-Canada*, le 4 avril 2025. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2153564/sante-quebec-compression-reorganisation-caq>.

² Bougeard, Nicolas. 2025. « Les urgences de la Côte-Nord « débordent » avec un taux d'occupation de 200% ». *Radio-Canada*, le 18 décembre 2025. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2214771/urgences-civieres-occupation-sept-iles>.

³ Boily, Daniel et Davide Gentile. 2025. « Médecins spécialistes : au moins 200 000 patients attendent depuis plus de deux ans ». *Radio-Canada*, 7 novembre 2025. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2205979/medecins-specialistes-patients-attente-caq>.

⁴ Duchaine, Hugo. 2025. « Un nouveau record de Québécois qui attendent pour voir un médecin spécialiste ». *Le Journal de Québec*, 14 juillet 2025. <https://www.journaldequebec.com/2025/07/22/un-nouveau-record-de-quebecois-qui-attendent-pour-voir-un-medecin-specialiste>.

⁵ Archambault, Héroïse. 2024. « « C'est triste, mais les patients vont continuer à attendre » : les listes d'attente s'allongent pour les médecins spécialistes ». *Le Journal de Montréal*, le 29 juillet 2024. <https://www.journaldemontreal.com/2024/07/31/attente-deux-fois-plus-longue-pour-voir-un-medecin-specialiste-depuis-2020-cest-triste-mais-les-patients-vont-continuer-a-attendre>.

notamment, d'offrir un accès à des centres de radiologie, des services de santé mentale et des pharmacies, où omnipraticiens, spécialistes et autres professionnels de la santé collaborent afin d'assurer une prise en charge globale des patients. Pour la majorité des citoyens, cette réalité privé-public demeure invisible, puisque les services et les soins sont entièrement couverts par la RAMQ.

La collaboration entre les établissements privés d'hébergement et les CISSS et CIUSSS pour accélérer la libération de civières du réseau hospitalier constitue un autre bel exemple de partenariat public-privé. Il en va de même du recours aux entreprises privées de services de soutien à domicile, qui appuient notamment les CLSC pour répondre efficacement à la demande croissante pour ces services essentiels. Soulignons également la valeur ajoutée des pharmacies, qui contribuent à la fluidité du réseau en offrant des services de première ligne.

Ces exemples confirment que la contribution du secteur privé en santé est déjà bien réelle et qu'elle génère des résultats mesurables. Il ne s'agit pas de substituer le réseau public, mais bien de le soutenir et de le désengorger afin d'améliorer durablement l'accessibilité des soins pour l'ensemble de la population. C'est dans cette perspective que le CEPSEM se propose comme un partenaire du gouvernement du Québec pour contribuer à l'élaboration de solutions et mettre à profit l'expertise de ses membres du secteur privé au service des priorités du réseau de la santé.

Le CEPSEM : un guichet de solutions au service du réseau

Le CEPSEM regroupe un large éventail d'organisations et de leaders du secteur privé et communautaire, tous engagés dans l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'efficacité des services et des soins de santé au Québec.

En effet, les membres du CEPSEM sont actifs à toutes les étapes du continuum de soins et de services : première ligne, soins spécialisés, hébergement, soutien à domicile, technologies de la santé, approvisionnement et mieux-être. Cette diversité confère au CEPSEM un rôle unique de passerelle entre les besoins opérationnels du réseau public et l'expertise concrète de ses membres.

Le CEPSEM se définit ainsi comme un partenaire de solutions, capable de soutenir Santé Québec, les CISSS, les CIUSSS et les décideurs publics dans la recherche de réponses pragmatiques aux enjeux d'accès, de fluidité et de performance du réseau de la santé.

Cette approche s'inscrit pleinement dans les orientations du Plan stratégique 2025-2028 de Santé Québec, qui vise notamment à rendre les services de santé plus accessibles, à assurer un parcours de soins plus fluide pour les citoyens, à promouvoir une organisation plus humaine et à mettre en place des façons de faire plus performantes.

Dans ce contexte, le CEPSEM propose six recommandations articulées autour de quatre grands thèmes et inscrites dans un esprit de complémentarité public-privé, pour améliorer l'accès aux soins, aux infrastructures et à l'innovation québécoise.

Vers un système de santé équitable pour tous

A) Donner une plus grande liberté de choix aux citoyens

En 2026, l'enjeu central en matière de santé pour la population québécoise demeure l'accès à des soins dans des délais raisonnables, indépendamment du lieu où ils sont dispensés. Dans ce contexte, le CEPSEM estime que la liberté de choix des citoyens doit être une priorité, dans une perspective où l'intérêt de ce dernier doit primer sur les débats organisationnels entre les différents modes de prestation de services.

Cette nécessité se fonde sur des données récentes qui témoignent d'une dégradation persistante de l'accès aux soins dans le réseau public. En 2025, un sondage réalisé pour le Collège des médecins du Québec révélait que plus de la moitié des personnes ayant ressenti un besoin de soins au cours de la dernière année avaient renoncé à consulter, principalement en raison de l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous ou de délais trop longs⁶.

Face à cette réalité, le gouvernement du Québec et Santé Québec ont reconnu que le réseau public ne peut, à lui seul, satisfaire toute la demande dans des délais raisonnables. Depuis 2025, des mécanismes permettent donc de diriger certains citoyens vers des partenaires privés lorsque les délais deviennent trop longs, notamment pour l'hébergement ou les services de soutien à domicile, le tout aux frais de l'État et dans une approche graduelle et encadrée⁷.

Cette évolution marque un changement d'approche important : la complémentarité entre les réseaux public et privé ne doit pas être perçue comme une relation de concurrence, mais comme un levier permettant d'offrir plus rapidement les soins et services requis à la population québécoise en temps opportun. En mettant collectivement l'intérêt des citoyens au centre des décisions, il devient possible d'utiliser l'ensemble des capacités disponibles afin de réduire les délais, optimiser les ressources et améliorer concrètement l'expérience de la population, tout en préservant l'universalité du régime public.

Il faut aujourd'hui poursuivre dans cette voie et offrir une plus grande liberté de choix aux citoyens avec une organisation plus souple et orientée vers les résultats, où l'État demeure le payeur, le régulateur et le garant de l'équité. Le CEPSEM considère que cette approche permettrait :

- D'améliorer l'accès aux soins et aux services;
- De réduire la pression sur les établissements publics;
- D'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles;
- De recentrer le système sur les besoins réels des citoyens.

⁶ Gaudreault, Mauril. 2025. « Sondage SOM-CMQ : le public se tourne vers le privé faute d'accès aux soins ». *Collège des médecins du Québec*, le 28 mars 2025. <https://www.cmq.org/fr/mot-du-president/20250328-infocmq>.

⁷ Bellerose, Patrick. 2025. « Chirurgies en attente depuis plus d'un an : des patients confiés au privé dès l'hiver prochain ». *Le Journal de Québec*, le 16 octobre 2025. <https://www.journaldequebec.com/2025/10/16/chirurgies-en-attente-depuis-plus-dun-an-des-patients-confies-au-privé-des-lhiver-prochain>.

Pensons notamment aux entreprises privées de services de soutien à domicile, dont la contribution doit être renforcée afin de prévenir les ruptures de services et d'assurer une continuité des soins. Alors que des dizaines de milliers de citoyens sont actuellement en attente, ces entreprises disposent de l'expertise et des capacités nécessaires pour jouer un rôle accru dans la prestation de ces services essentiels, qui constituent une priorité gouvernementale⁸.

Recommandation no. 1

Accroître de manière structurée et prévisible le recours aux partenaires privés intégrés au système de santé universel afin d'augmenter rapidement la capacité de soins et services accessibles aux citoyens. Cela pourrait notamment se traduire par l'élargissement du panier de services pouvant être offerts à l'extérieur des établissements publics, notamment en première ligne, en hébergement et en soutien à domicile, lorsque les délais d'accès dépassent les cibles établies par Santé Québec.

B) Des besoins en infrastructure qui exigent une réponse plus diversifiée

Le réseau de la santé et des services sociaux du Québec fait face à un défi majeur lié à l'état et à la capacité de ses infrastructures. Plusieurs établissements doivent composer avec des installations vieillissantes qui peinent à répondre aux besoins actuels du réseau. Des situations récentes ont d'ailleurs illustré de manière concrète cette fragilité, notamment les enjeux importants de modernisation soulevés à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont ainsi que le dégât d'eau majeur ayant interrompu des activités cliniques et de recherche à l'Institut Douglas. Ces événements rappellent que le maintien et la modernisation des infrastructures existantes représentent un défi croissant pour l'État et peuvent avoir des impacts directs sur l'accès aux soins et la continuité des services.

Dans ce contexte, les défis liés à l'hébergement des aînés et des autres citoyens en perte d'autonomie et au continuum de soins et services s'inscrivent dans une problématique plus large de capacité du réseau. Il apparaît de plus en plus évident que le modèle des maisons des aînés, à lui seul, ne pourra répondre à l'ensemble des besoins actuels et projetés. La croissance rapide de la demande pour des milieux de vie adaptés exige une mobilisation plus large de toutes les capacités disponibles.

Le Québec dispose déjà d'un réseau de partenaires expérimentés, issus des secteurs privé, communautaire et associatif, qui ont démontré leur capacité à concevoir, construire et exploiter des milieux de vie de qualité à des coûts inférieurs et dans des délais plus courts que plusieurs projets publics traditionnels. Une approche plus collaborative, misant sur la complémentarité des modèles d'hébergement existants, permettrait d'augmenter plus rapidement le nombre de places disponibles tout en optimisant l'utilisation des ressources publiques.

⁸ Comme en témoigne le dépôt de la Politique nationale de soutien à domicile et le Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – *La fierté de vieillir*.

Plus largement, les partenaires privés disposent également d'une expertise reconnue en matière de planification, de construction, de modernisation et de gestion d'infrastructures complexes qui pourrait être davantage mise à contribution afin d'accélérer la réalisation de projets essentiels et de réduire les risques opérationnels pour le réseau.

Parallèlement, alors qu'un nombre croissant d'aînés souhaitent vieillir à domicile, les besoins en matière de soutien à domicile sont plus pressants que jamais et doivent être comblés dans une perspective de fluidité des trajectoires de soins, en complémentarité avec l'offre d'hébergement. À cet égard, une planification concertée et une collaboration renforcée avec les entreprises privées de services de soutien à domicile sont essentielles afin d'assurer une réponse cohérente, efficace et durable aux besoins de la population.

Par ailleurs, afin de maximiser les retombées des investissements publics, il apparaît nécessaire d'accorder une plus grande place à la qualité, à l'innovation et à la performance globale dans les processus d'approvisionnement gouvernementaux. Une approche reposant uniquement sur le plus bas soumissionnaire peut, à moyen terme, entraîner des coûts plus élevés, des délais supplémentaires et des infrastructures moins durables. La prise en compte systématique de critères qualitatifs permettrait plutôt de sélectionner des solutions durables offrant la meilleure valeur globale pour l'État et pour les citoyens. L'intégration de l'empreinte locale des entreprises dans les critères s'avère également essentielle pour favoriser l'approvisionnement québécois, soutenir le développement des entreprises ayant un ancrage ici et renforcer l'autonomie économique du Québec.

Recommandation no. 2

Assurer un financement prévisible, durable, suffisant et équitable des milieux d'hébergement et de réadaptation, qu'ils soient publics, privés ou communautaires, ainsi que des services de soutien à domicile, en s'appuyant sur une planification concertée avec l'ensemble des acteurs concernés quant aux besoins à combler à moyen et long terme. L'objectif est d'accélérer la création de nouvelles places et de répondre rapidement à la croissance des besoins liés au vieillissement de la population, tout en assurant une prévisibilité aux partenaires privés pour favoriser un continuum d'hébergement et de services de soutien à domicile.

Recommandation no. 3

Moderniser les processus d'approvisionnement gouvernementaux afin d'accorder une pondération accrue aux critères de qualité, d'innovation, de performance, de durabilité et d'empreinte locale dans l'attribution des contrats liés aux infrastructures de santé, plutôt que de privilégier systématiquement l'option du plus bas soumissionnaire.

C) La valorisation des entreprises québécoises en technologie de la santé

Le dossier de santé numérique (DSN) constitue l'un des projets structurants les plus importants pour l'avenir du système de santé québécois. Après plusieurs années de retards

et d'ajustements, l'attribution en 2024 du contrat pour le DSN a marqué une étape significative dans la transformation numérique du réseau.

Ce projet d'envergure met toutefois en lumière un enjeu plus large : la place accordée aux entreprises québécoises spécialisées en technologies de la santé dans les grands projets publics. Le Québec dispose d'un écosystème riche de plus de 200 entreprises innovantes dans ce secteur, qui contribuent déjà activement à l'amélioration des soins et des services, de la gestion des données et de l'efficacité opérationnelle du réseau.

Les marchés publics en santé représentent un levier stratégique majeur pour soutenir l'innovation locale, favoriser la création de valeur économique et consolider une expertise québécoise capable de rayonner à l'international. Miser davantage sur ces entreprises permettrait non seulement de maximiser les retombées économiques des investissements publics, mais également d'assurer une plus grande agilité dans le développement et l'intégration de solutions adaptées aux réalités du réseau.

Par ailleurs, les grands projets numériques structurants, comme le DSN, gagneraient à s'inscrire dans un écosystème technologique plus ouvert, misant non pas sur une solution unique, mais sur une pluralité de partenaires spécialisés, sélectionnés sur la base de leur expertise spécifique associée aux missions visées. Une telle approche permettrait l'intégration de solutions complémentaires développées au Québec, stimulerait l'innovation continue, réduirait les risques de dépendance technologique, contribuerait à renforcer la capacité d'évolution du système de santé à long terme et favoriserait l'interopérabilité des systèmes.

Cette orientation s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les objectifs du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui reconnaît les marchés publics comme un levier de développement économique et d'innovation pour les entreprises québécoises, surtout dans le contexte actuel de tensions commerciales. Le recours à des solutions locales éprouvées, déjà implantées dans le réseau, permettrait également de réduire les coûts, les délais et les risques pour l'État.

Recommandation no. 4

Miser davantage sur l'expertise des entreprises québécoises en technologie de la santé dans le déploiement et l'évolution des solutions numériques du réseau, afin de maximiser les retombées économiques et l'innovation locale.

Recommandation no. 5

Prévoir l'intégration d'une proportion significative de solutions québécoises dans les projets technologiques de Santé Québec, afin de favoriser un écosystème numérique ouvert, évolutif et ancré dans l'expertise locale.

D) Le public et le privé en santé : une alliance entre partenaires pour un meilleur accès à des soins et des services de qualité

Les défis auxquels est confronté le système de santé québécois exigent une mobilisation de l'ensemble des capacités disponibles : pression persistante sur l'accès aux soins, vieillissement des infrastructures, pénurie de main-d'œuvre et transformation rapide des technologies. Dans ce contexte, l'amélioration durable de l'accessibilité aux soins et services ne pourra reposer uniquement sur l'action du réseau public, mais nécessitera une collaboration et un arrimage accru entre tous les acteurs qui contribuent déjà à l'offre.

Au Québec, les partenaires publics et privés participent depuis longtemps à la prestation de soins et services essentiels, que ce soit en première ligne, en soutien à domicile, en hébergement, en technologies de la santé, en prévention, en réadaptation ou dans des activités spécialisées. Pour la majorité des citoyens, cette complémentarité est déjà une réalité concrète du système universel. Toutefois, cette contribution demeure encore trop souvent perçue à travers un prisme de concurrence plutôt que de collaboration, malgré une évolution dans l'approche du gouvernement.

Alors que les besoins de la population continuent de croître plus rapidement que la capacité du réseau public à y répondre seul, il devient nécessaire de reconnaître explicitement que l'objectif commun de tous les partenaires de l'écosystème est d'assurer à la population québécoise un accès rapide et équitable à des soins et services de qualité. Mettre les besoins du citoyen au centre des décisions permet de dépasser les clivages organisationnels et d'orienter les efforts vers des solutions pragmatiques.

Une orientation gouvernementale claire en faveur d'une alliance structurée entre les secteurs public, privé et communautaire enverrait un signal fort à l'ensemble de l'écosystème ainsi qu'à la population : celui d'un système de santé mobilisé collectivement pour améliorer le continuum et la fluidité des soins et services, plutôt que d'entretenir des débats idéologiques sur le lieu de prestation des soins.

Recommandation no. 6

Émettre une orientation gouvernementale claire reconnaissant la complémentarité du public, du privé et du communautaire comme levier du système de santé. Ceci permettrait de mobiliser l'ensemble des capacités disponibles au bénéfice direct de la population québécoise et de l'amélioration du continuum de soins et de services.

Conclusion

Le système de santé québécois se trouve à un moment charnière de son évolution. Les défis auxquels il fait face exigent des réponses structurantes et durables. Dans ce contexte, maintenir les approches actuelles ne permettra pas d'améliorer significativement l'accessibilité et la performance du réseau.

Ce mémoire propose plutôt une voie pragmatique fondée sur la complémentarité des acteurs déjà engagés dans la prestation de soins et services de santé, plutôt que sur l'opposition entre les secteurs public, privé et communautaire.

Les recommandations formulées par le CEPSEM visent ainsi à accroître la capacité du système à répondre rapidement aux besoins des citoyens, à moderniser les infrastructures, à valoriser l'expertise des entreprises québécoises et à formaliser une alliance structurée entre les partenaires du réseau. Cette approche permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources publiques, de soutenir l'innovation et d'assurer une meilleure continuité et fluidité des soins et services pour les citoyens.

Les membres du CEPSEM collaborent déjà quotidiennement avec le réseau public et disposent d'une expertise concrète qui peut contribuer à relever les défis actuels. Le CEPSEM réitère donc sa volonté d'agir comme partenaire du gouvernement du Québec, de Santé Québec et des établissements du réseau afin de développer des solutions pragmatiques, efficaces et centrées sur les besoins réels de la population.

En reconnaissant pleinement la contribution complémentaire de l'ensemble des acteurs du système de santé, le gouvernement enverrait un message clair : celui d'un réseau mobilisé collectivement pour offrir à la population québécoise un accès plus rapide, équitable et durable à des soins et des services de qualité.